



Association Montalbanaise de Sauvetage et de Secourisme



Bulletin d'inscription BNSSA

(Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique)

Prérequis : être âgé de 17 ans minimum (autorisation parentale signée pour mineur)

- être titulaire du PSE1 à jour de la formation continue (si nécessaire)

- Avoir validé le test d'aisance aquatique.

Date de la session de formation :

CIVILITE : NOM :

NOM DE JEUNE FILLE : PRENOMS :

Né (e) le : Ville de naissance :

Numéro de département de naissance (.....) Nationalité :

Adresse :

Code postal : Ville :

Portable : E-mail :

Profession :

- Tarifs :
- 450€ licence fédérale et livret inclus pour la formation avec PSE1 inclus
 - 250€ si titulaire du PSE1 (fournir la copie du diplôme initial ou du dernier recyclage)

Prise en charge :

- Financement personnel (CB via lien Hello Asso, chèque à l'ordre de l'AMSS 82 ou virement)
- Entreprise (bon de commande ou devis signé avant la formation)
- Groupe (nous consulter)

A fournir pour valider l'inscription :

- Bulletin d'inscription complété,
- Règlement ou attestation de prise en charge.
- Copie du certificat initial ou du dernier recyclage PSE1 ou PSE2

- Certificat médical fourni, daté de moins de 3 mois au jour de l'examen. Ce dernier pouvant être remis au début de la formation.

Gestion des données utilisateurs (rayer les mentions inutiles)

Refuse que mon nom apparaisse sur le site public de la FFSS ? OUI NON

Accepte de recevoir la newsletter FFSS ? OUI NON

Accepte de recevoir les offres commerciales FFSS ? OUI NON

Accepte de recevoir les offres d'emplois ? OUI NON

Date et signature précédée de la mention «lu et approuvé » :



AMSS82 - Siège social : 65 Av Marceau HAMECHER - 82 000 Montauban
SIRET: 39321911800022 Association n° 082001930
Déclaration d'activité : 73 82 00437 82
FFSS : 1585 – DDJS : 82334- B Préfecture : 20-001-A82
Portable: 06.60.62.15.15 Mail: contact@amss82.com



Association Montalbanaise de Sauvetage et de Secourisme



www.ffss.fr

AUTORISATION PARENTALE OBLIGATOIRE POUR LES MINEURS

Je soussigné(e)
représentant légal de autorise
ce(tte) dernier(e) à s'inscrire et à participer à la session de formation organisée par l'AMSS.

Fait à le
Signature

CONDITIONS GENERALES

Liste des documents à fournir pour votre inscription :

Candidat individuel

- Le bulletin d'inscription dûment complété
- Pour les mineurs : l'autorisation parentale complétée et signée
- Le règlement de la totalité du coût de la formation par chèque à l'ordre de AMSS82, par lien CB envoyé avec le bulletin ou par virement
IBAN : FR76 1313 5000 8008 0014 5027 563 BIC : CEPAFRPP313

Organisme/Entreprise :

- Questionnaire entreprise
- Devis signé
- Convention signée

Inscription :

L'ensemble de ces documents doivent nous parvenir 7 jours minimum avant le début de la formation (pour toute inscription hors de ce délai, merci de nous contacter au 06 60 62 15 15).

Pour tout dossier incomplet 7 jours avant le début de la formation prévue, le stagiaire ne pourra prétendre la suivre. Votre inscription sera confirmée avec l'envoi de la convocation par mail, indiquant la date, les horaires, le lieu de la formation, les nom et numéro de téléphone du formateur.

Les sessions sont limitées à 10 candidats, la priorité sera donnée à l'ordre de réception des dossiers complets. Le cas échéant, une date ultérieure vous sera proposée.

Le stagiaire s'engage à être présent à l'heure et sur toute la durée de la formation, sous peine de voir sa formation invalidée.



AMSS82 - Siège social : 65 Av Marceau HAMECHER - 82 000 Montauban
SIRET: 39321911800022 Association n° 082001930
Déclaration d'activité : 73 82 00437 82
FFSS : 1585 – DDJS : 82334- B Préfecture : 20-001-A82
Portable: 06.60.62.15.15 Mail: contact@amss82.com

VERSION : 2024-05



Association Montalbanaise de Sauvetage et de Secourisme



Conditions de rétractation :

A l'initiative du candidat :

Toute annulation doit être notifiée par mail à l'adresse suivante : contact@amss82.com 48 heures avant le début de la formation ou auprès du formateur par téléphone identifié sur la convocation. En cas d'absence non justifiée (certificat médical), les frais d'inscription d'un montant de 20 € seront encaissés.

A l'initiative de l'association :

En cas d'annulation de la formation, les frais d'inscription seront intégralement remboursés aux stagiaires.

Interruption de la formation :

A l'initiative du candidat :

Pas de remboursement possible

A l'initiative de l'association :

Tout manquement au règlement intérieur (adressé sur demande par mail ou consultable auprès du formateur le jour de la formation ou accessible sur notre site : <https://www.amss82.com/>), pouvant nuire au bon fonctionnement de la formation pourra aller jusqu'à l'exclusion du stagiaire. Le stagiaire ne pourra prétendre à aucun remboursement.

Le formateur se réserve le droit de refuser un candidat qui ne respecterait pas les horaires stipulés sur la convocation.

En conséquence, le stagiaire ne pourra prétendre à aucun remboursement dans la mesure où il figure dans l'un de ses critères.

Protection des données personnelles :

Vos données personnelles sont conservées avec votre consentement et protégées. Elles ne seront transmises à aucun prestataire extérieur. Toutes les informations collectées serviront à l'inscription auprès du club et seront transmises à l'organisme tuteur fédéral - la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme - en vue de la licence et de l'établissement du certificat de formation.

Si vous choisissez de ne pas continuer à recevoir de nos nouvelles, vous restez libres de vous désabonner à tout moment en nous adressant un mail : contact@amss82.com.

A la fin de votre formation, le certificat vous sera adressé par mail à l'adresse que vous nous aurez transmise.

Un justificatif de paiement vous sera adressé par mail dans le mois suivant votre formation.

Fait à _____ le _____

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »



AMSS82 - Siège social : 65 Av Marceau HAMECHER - 82 000 Montauban
SIRET: 39321911800022 Association n° 082001930
Déclaration d'activité : 73 82 00437 82
FFSS : 1585 – DDJS : 82334- B Préfecture : 20-001-A82
Portable: 06.60.62.15.15 Mail: contact@amss82.com



Association Montalbanaise de Sauvetage et de Secourisme



BREVET NATIONAL DE SECURITE ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE - EXAMEN INITIAL -

CERTIFICAT-MEDICAL

(Annexe de l'arrêté du 26 juin 1991)

Etabli depuis **moins de 3 mois** avant la date de dépôt du dossier de candidature

Je soussigné(e),....., docteur en médecine,
certifie avoir examiné ce jour :

Monsieur, Madame ou Mademoiselle (*nom et prénom*) :

.....

et avoir constaté qu'..... ne présente aucune contre indication apparente à la pratique de la natation et du sauvetage, ainsi qu'à la surveillance des usagers des lieux de baignades.

Ce sujet n'a jamais eu de perte de connaissance ou de crise d'épilepsie et présente en particulier, une aptitude normale à l'effort, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voix normale à cinq mètres, ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences figurant ci-dessous.

Fait à _____, le _____

Cachet et signature

Acuité visuelle

Sans correction :

Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesurées séparément, soit au moins :

$3/10 + 1/10$ ou $2/10 + 2/10$.

Cas particulier :

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : $4/10 +$ inférieur à $1/10$.

Avec correction :

- soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil, quelque soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieur à 1/10),
- soit une correction amenant à une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil au moins à 8/10.

Cas particulier :

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est 10/10 pour l'autre œil corrigé.